



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION POUR DÉCISION N° AU-19-050
L'ORGANISATION D'UN ATELIER EN DATE DU 17 JANVIER 2019
SOPHROLOGIE HYPNOSE AVEC MADAME
MARLENE LE QUENTREC

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°4929 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN

CONSIDÉRANT que Madame Marlène LE QUENTREC, Sophrologue et Hypnopraticienne, résidant au 174, rue de Fontenay 94300 Vincennes, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation à titre gratuit d'un atelier « Sophrologie Hypnose » le jeudi 21 février 2019 à 14h30 dans la salle de l'animation de l'Espace Pierre-Souweine situé au 70, rue de Fontenay à Vincennes, dans le cadre de « la semaine Zen » ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Marlène LE QUENTREC, Sophrologue et Hypnopraticienne, pour l'organisation, à titre gratuit, d'un atelier « Sophrologie Hypnose » le jeudi 21 février 2019 dans la salle de l'animation de l'Espace Pierre-Souweine situé au 70, rue de Fontenay à Vincennes, dans le cadre de « la semaine Zen ».

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des seniors, de la
démocratie locale et de la vie des quartiers,

Signé

Céline MARTIN